



absence de l'employeur plusieurs mois

Par **momo62**, le **11/03/2012 à 18:10**

mon employeur as ete absent en janvier 2011 et en mai et juin 2011 je n ais pas eu de salaire ces 3 mois la est ce normal?

Par **P.M.**, le **11/03/2012 à 18:57**

Bonjour,
Nous manquons de détails mais a priori, ce n'est pas normal...

Par **momo62**, le **11/03/2012 à 19:03**

je travailles 3 h hebdomadaire comme femme de menage comme je l ai dit dans la precedente question , mon employeur s est absente en janvier 2011 ainsi que mai et juin 2011 , je n ai pas eu de salaire ces 3 mois la
je viens de recevoir ma lettre de licenciement puis je reclamer ces 3 mois qui ne m ont pas ete payes et est ce que cela aura des consequences pour mes congés payés

Par **P.M.**, le **11/03/2012 à 19:22**

Bonjour,
Vous pourriez effectivement a priori réclamer les salaires durant ces périodes où vous n'avez pas pu travailler augmentés de l'indemnité de congés payés de 10 %...